



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-62338>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **26-62338**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-46562

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de Draguignan (83)

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21830050700017

Ville : Draguignan

Code postal : 83300

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN GIONO

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE MATERNELLE JEAN GIONO

Critères d'attribution : le prix: 60 % La valeur technique: 20 % Le délais d'exécution: 20 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire: société ID VERDE sise 25 quai du président Paul Doumer 92400 COURBEVOIE Montant de la tranche ferme 89 786,12 EUR HT date de notification du marché: 23 juin 2026. référé contractuel (L. 551-13 à L. 551-23, et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative) introduit après la signature du contrat dans un délai de 31 jours, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat ou dans un délai de 6 mois, à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée. Le recours de plein contentieux contre le contrat dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis mentionnant la conclusion du marché et les modalités de consultation du dossier dans le respect

des secrets protégés par la loi (recours issus des jurisprudences «Tropic » et « Tarn et Garonne ») assorti, le cas échéant, d'un référé-suspension issu de l'article L521-1. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site: www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/06/2026